



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance des psychologues

Question écrite n° 1775

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'enjeu que constitue la santé mentale, la situation des psychologues et celle d'autres professionnels se qualifiant de thérapeutes et revendiquant des pratiques relevant aussi de la psychologie. Les psychologues bien que n'étant pas des professionnels de santé, sont sollicités dans le cadre de dispositifs de prise en charge pluridisciplinaire ces dernières années. Il en est ainsi du dispositif MonParcoursPsy répondant à un besoin de la population pour des personnes souffrant de troubles légers à modérés et sur adressage d'un médecin. Les psychologues sont des professionnels qualifiés, de grade master, avec des formations de psychologie variées et une pluralité de pratiques. Ils ne sont ni dépendants des médecins ni une profession d'auxiliaire médical. Elle souhaite savoir si l'État entend revoir la position des psychologues dans le système de santé français. Elle souhaite savoir aussi s'il entend donner à terme à certains autres professionnels thérapeutes sous conditions de formations, de qualifications et d'évaluation scientifique de leurs pratiques une forme de reconnaissance assurant *a minima* aux personnes y recourant des garanties de sécurité et de qualité. Au vu des enjeux, des travaux pourraient être envisagés pour avancer sur une meilleure reconnaissance des premiers et une évaluation des seconds. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1775

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5847